



Mairie de Saint Just d'Avray

Compte-rendu du conseil municipal du 06/10/2015

Membres présents à la séance : Mme Christine GALILEI, M. DUCROS, R. SALEMBIER, S. CORGIER, JM DURDILLY, S. VIGNON, JM LERISSEL, Y. MOREAU, JM GARNIER, G. CHARPIN, B. BOURBON, JF. LACROIX, AM. LLOMBARD.

Secrétaire de séance : G. CHARPIN

Absents excusés : R. MAYNARD, pouvoir donné à AM. LLOMBARD.

Absent : S. KASPRZYK

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 septembre 2015
- Attribution d'une subvention à l'association Chouette Cantine
- Délibération pour approbation des compétences de la future communauté d'agglomérations et approbation de la transformation de la communauté de communes en Communauté d'Agglomérations
- Rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable, année 2014
- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la COR, année 2014
- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, année 2014

Vérification des poteaux incendie par la Lyonnaise des Eaux

Acquisitions diverses : défibrillateur, tableau pour l'école publique, plateaux-repas et mobiliers pour la cantine, remplacement du brûleur fioul à l'église, matériel agents techniques

Questions diverses

1/Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 septembre 2015.

2/ Attribution d'une subvention à l'association Chouette Cantine.

Cette subvention correspond à la régularisation des heures de l'employée de l'association Chouette Cantine pour laquelle la commune prend en charge 50% de sa rémunération. Cela correspond à la période de février 2015 à juillet 2015 inclus pour 52h30 à 11,77 euros soit 615,57 euros.

La dépense sera imputée au compte 6574 du budget.

Adopté à l'unanimité

3/ Délibération pour approbation des compétences de la future communauté d'agglomération et approbation de la transformation de la Communauté de communes en Communauté d'Agglomération.

Madame le Maire expose que lors du conseil communautaire de la COR du 17/07/2015 il a été approuvé à l'unanimité la décision de principe du passage en communauté d'agglomération de la COR.

De ce fait, il est nécessaire d'approuver les compétences de la future communauté d'agglomérations et d'approuver la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomérations.

Compétences obligatoires en matière de : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, accueil des gens du voyage, gestion des déchets.

Compétences optionnelles en matière de : voirie, assainissement, protection et mise en valeur de l'environnement et cadre de vie, équipements culturels et sportifs.

Compétences facultatives en matière de : formation, d'informatique, multimédia.

Reformulation des compétences suivantes en matière de : Aménagement des rivières et lutte contre les inondations, sport et jeunesse, culture.

Restitution aux communes des compétences suivantes en matière d' : action sociale, sport, culture et jeunesse.

Disparition des compétences issues des anciennes communauté de communes comme : actions de promotion d'information, de sensibilisation, ou acquisition, entretien et gestion de toutes manifestations et expositions dans les locaux communautaires.

Adopté à l'unanimité

4/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable, année 2014

Comme chaque année Madame le Maire soumet au conseil municipal afin qu'il donne acte de la communication le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2014 établi par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Rhône-Loire-Nord compétent en matière de gestion du service de distribution de l'eau potable dans la commune.

Le syndicat Rhône Loire Nord dessert environ 49 000 habitants. 90 m3 d'eau par an et par abonné sont consommés. L'eau distribuée vient du champ captant de Commelle-Vernay à 99,4 %.

33 % du volume distribué part en pertes d'eau (baisse d'environ 6 % par rapport à 2013).

La part du Syndicat Rhône-Loire-Nord n'a pas augmenté, celle de la Lyonnaise des Eaux a augmenté de 4 %. La facture-type (environ 379 €) a augmenté de 3 % globalement.

12,7 km de réseau ont été renouvelés (soit 0,53 % du réseau total).

Adopté à l'unanimité

5/ Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la COR, année 2014

Madame le Maire soumet au conseil municipal afin qu'il donne acte de la communication le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2014 établi par la communauté de communes de l'Ouest Rhodanien compétente en matière de gestion du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés dans la commune.

Travail de réflexion et d'harmonisation des pratiques de collecte des déchets. Recrutement de 2 agents et achat d'un camion 19 tonnes, acquisition de 250 bacs de 660 litres pour ordures ménagères et de 150 bacs de 770 litres de recyclage. Test sur le Lac des Sapins également (achat de containers semi enterrés par le syndicat mixte du Lac des Sapins et prise en charge par le service déchets de la collecte.)

Une redevance spéciale pour les professionnels et services publics est instaurée (déchets professionnels). Une redevance spéciale est payée par notre commune (environ 1286 €) en fonction de la quantité de déchets produits (0,040L) par les écoles, la cantine, la salle des fêtes et la mairie.

14 559 tonnes de déchets collectés dans les communes, environ 12 000 dans les déchetteries.

Hausse des déposes de déchets en 2014.

Un règlement intérieur commun pour harmoniser les conditions d'accès aux différentes déchetteries est en cours de rédaction.

Coût du service : environ 90 € par habitant, aides déduites.

Déchetterie de St Just d'Avray : les contrats d'enlèvement des bennes ont été reconduits jusqu'en décembre.

Adopté à l'unanimité

6/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, année 2014

Madame le Maire soumet au conseil municipal afin qu'il donne acte de la communication le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2014 établi par la communauté de l'Ouest Rhodanien compétente en matière de gestion du service assainissement dans la commune.

Assainissement collectif : 39 796 habitants desservis sur la COR, 36 stations d'épuration. Gestion : 8 contrats d'affermage, 2 régies. Prix TTC moyen du service au m³ pour 120m³ : 2.206 euros.
Assainissement non collectif : 10366 habitants desservis sur la COR.

Adopté à l'unanimité

Vérification des poteaux incendie par la Lyonnaise des Eaux : dans le cadre d'une démarche du SDMIS, un état des lieux de nos moyens de défense incendie doit être réalisé en partenariat avec les Sapeurs-Pompiers. Pour ceci, nous devons faire contrôler le débit et la pression des poteaux incendie de la commune. Coût de l'opération par la Lyonnaise des Eaux : 45 €HT par poteau (29 poteaux).
Le conseil municipal émet un avis favorable.

Acquisitions diverses :

*Madame le Maire propose l'achat d'un défibrillateur mis à disposition des administrés (obligation pour les communes). Le devis de la Sté Defibtech a été retenu (1472.38 euros HT), les sapeurs- pompiers s'équiperont par la même occasion d'un modèle de formation. Le défibrillateur sera installé près de la mairie, lieu choisi en concertation avec les pompiers. Une formation par les pompiers pourra être proposée aux administrés (à l'occasion du Téléthon ou autres) et aux conseillers et agents municipaux. Cet appareil s'autocontrôle, des renseignements complémentaires seront pris auprès du fournisseur pour la maintenance.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

*Une demande de l'école publique a été faite pour acheter un tableau à lignes pour l'écriture (283, 38 € HT) en classe maternelle.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

*La cantine fonctionne en mode « self » service et ce nouveau système est très concluant (responsabilisation des enfants et gain en autonomie). 72 plateaux-repas à compartiments doivent être commandés pour parfaire le fonctionnement. Le prix est de 6 €HT par plateau. Des devis sont en cours pour l'achat de mobilier (tables et chaises).

Le conseil municipal émet un avis favorable.

*Remplacement du brûleur fioul à l'église : devis de 2960,40 € TTC pour la pièce, le montage, la mise en service et le réglage.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

*Chaises de la salle des fêtes : suite au précédent conseil et après vérification, la réglementation impose d'avoir des chaises qui peuvent être solidaires les unes des autres pour les manifestations (spectacles, concerts). Le 1^{er} devis a été rectifié : chaises assemblables 18,45 € HT la chaise, soit 3136,50 € HT pour 170 chaises.

2 chariots pour le podium sont prévus également pour 550.40 €.

Montant total: 3686.90 euros HT + Eco-participation de 43.86 euros

Le conseil municipal émet un avis favorable.

*Matériel agents techniques - L'étude ergonomique concernant un agent technique a conclu à la nécessité d'améliorer les postes suivants : taille, souffleur et débroussaillage en achetant des appareils électriques plus légers, plus maniables et plus silencieux (2387.50 euros HT) ; le déneigement manuel devrait également être amélioré. Un balai-racleur qui s'installe sur la débroussailleuse va être acheté (366.75 € HT). En parallèle, un dossier d'aides a été déposé, un financement de 2732.09 € a été accordé.

Questions diverses :

-Lors d'une réunion sur l'ancien canton de Lamure, il nous a été proposé de rejoindre des communes participantes à un après-midi goûter spectacle. Les personnes âgées de + de 61 ans sont concernées. Cette année, la fête est le 5 novembre à Grandris.

Le coût se monte à 11.00 euros environ par personne pour le casse-croûte, le spectacle étant financé par le département.

Aujourd'hui, 252 personnes sont susceptibles de participer à cette fête sur notre commune. Un partenariat avec le Club Seniors et le Comité d'Entraide aux personnes âgées pourrait être envisagé avec un financement de la commune à étudier.

Le délai étant trop court, il a été décidé de ne pas participer cette année. Un sondage sera donc organisé dans le but de connaître le nombre d'habitants souhaitant participer à cette fête l'année prochaine.

-La société DMP souhaiterait acquérir le chemin rural qui traverse son site afin de pouvoir clôturer. En échange de cette acquisition, la société devra réaliser des aménagements à ses frais: créer et céder à la commune un chemin en contrebas du virage de la départementale et créer une passerelle pour traverser la rivière (pour piétons, cyclistes, cavaliers). Une servitude de passage devra être obtenue sur la copropriété au profit de la commune afin de maintenir la continuité de ce chemin classé PDIPR. L'entretien de ce chemin sera à la charge de la commune.

Madame le maire proposera à la Société DMP ces conditions.

Le conseil émet un avis favorable.

-Le plan de désherbage en cours de finalisation, une réunion est prévue lundi 12/10.

-La commission Affaires Sociales travaille actuellement sur le dossier du centre de loisirs. Un projet de centre de loisirs partagé entre St Vincent de Reins, Ronno, Cublize et St Just est à l'étude.

-Concernant l'agenda d'accessibilité programmée, Le Cabinet a pris du retard, l'agenda n'a pu être déposé dans les délais (27/09) un courrier a été envoyé au Préfet pour information. De plus, l'interlocuteur de notre commune a changé. Les diagnostics seront présentés la semaine prochaine.

-M. et Mme Fourmeaux ont fait une demande pour louer l'appartement situé au-dessus du Vival.

-Un commerçant souhaiterait venir sur le marché pour vendre des fruits et des légumes qu'il achète chez divers fournisseurs, le vendredi après-midi. Le conseil municipal n'est pas favorable à sa venue.

-Le bois situé au local des cantonniers a été vendu à 25 € la stère (25 stères).

-L'assurance ne rembourse pas le sinistre du stade de foot (vandalisme des câbles électriques).

-La commune d'Amplepuis rénove les vestiaires de foot, une demande pour utiliser les vestiaires et le terrain de la commune pendant les travaux début 2016 nous a été faite. Un courrier sera envoyé à l'association CASJ.

-Le club de foot a fait une demande de rénovation de la pelouse du stade de foot.

-Le centre intercommunal de santé d'Amplepuis est à la recherche d'un médecin, le Dr Dines étant enceinte et des cabinets médicaux dans le secteur étant fermés.

-Un groupe de 20 jeunes de la commune a fait une demande pour avoir un skate-park.

-Un groupe d'Air Soft (Paint Ball avec billes biodégradables) recherche un terrain privé pour exercer leur activité.

-Le traditionnel défilé aura lieu le 11 novembre prochain.

-Concernant le centenaire de la mairie, M. Léon Lacroix travaille actuellement sur le registre des délibérations de 1915 et avant pour récupérer des informations sur les débuts de la mairie. Un panneau sera exposé pour les vœux du Maire.

-Les vœux de Mme le Maire auront lieu le samedi 9 janvier à 10h30.

Prochain conseil municipal : **Mercredi 4 novembre, 20h30.**

Le Maire,
Christine GALILEI

